



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°1

La fille de Kenza est victime de cyberharcèlement.

Kenza souhaite bénéficier d'accompagnement pour savoir comment réagir.

Elle veut appeler le numéro national contre le harcèlement et les violences numériques.

Quel numéro de téléphone doit-elle appeler ?

- 3018
- 12
- 3615
- 18

Réponse : 3018

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°1

- Le 3018 est le numéro national contre le harcèlement et les violences numériques. Il est porté par l'association e-Enfance.
- Vous pouvez joindre le 3018 gratuitement par téléphone, mais aussi via une application pour smartphone ou via Messenger ou encore directement par mail.
- C'est gratuit et anonyme. Les écoutants sont psychologues ou juristes.
- Signaleur de confiance auprès des réseaux sociaux, le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France via une procédure de signalement accélérée pour obtenir la suppression de contenus ou comptes préjudiciables en quelques heures.
- Si vous utilisez l'application 3018 vous pouvez même stocker directement les preuves du harcèlement vécu (captures d'écran, photos, liens...) dans un coffre-fort numérique et sécurisé, transférable aux équipes du 3018.

Pour aller plus loin :

<https://e-enfance.org/le3018/>



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°2

En 2023, quel est l'âge moyen des joueurs de jeux vidéo en France ?

- 20 ans
- 30 ans
- 40 ans
- 50 ans

Réponse : 40 ans

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°2

- Quand on parle de joueurs de jeux vidéo, on pense souvent à des adolescents qui jouent sur console. Mais en réalité, selon une étude du Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs, l'âge moyen des joueurs de jeux vidéo en 2023 est 40 ans et l'équipement le plus utilisé pour jouer est le smartphone.
- Plus de 7 Français sur 10 jouent au moins occasionnellement aux jeux vidéo.
- Le jeu vidéo est un loisir qui s'adresse à toutes les tranches d'âge. Jouer avec ses frères et sœurs, parents ou grands-parents, ou n'importe quels membres de la famille sont des moments de partage et d'échange bénéfiques pour toute la famille.

Pour aller plus loin :
<https://www.pedagojeux.fr>



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°3

Esmée veut limiter les activités de ses enfants sur internet.

Que doit-elle installer sur son ordinateur ?

- A. un logiciel de contrôle parental
- B. un antivirus
- C. un économiseur d'écran
- D. un trackeur GPS

Réponse : A

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°3

- Même si 94% des parents déclarent connaître l'existence des solutions de contrôle parental, seuls 45% les utilisent. (Source : https://www.sell.fr/sites/default/files/essentiel-jeu-video/ejv_octobre_2023.pdf)
- Le contrôle parental permet de poser des garde-fous aux activités en ligne des enfants, il est primordial pour protéger vos enfants et adolescents des contenus inappropriés ou nuisibles en ligne.
- Au cours des dernières années, les solutions se sont développées et sont le plus souvent gratuites et faciles à prendre en main.
- La plupart des appareils intègrent des options de contrôle parental : smartphones, tablettes, consoles de jeux vidéo....
- Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous tourner vers les solutions de contrôle parental proposées par votre fournisseur d'accès à internet.

Pour aller plus loin :

[https://e-enfance.org/informer/
controle-parental/](https://e-enfance.org/informer/controle-parental/)



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°4

Amélia reçoit, de façon répétée, des messages blessants sur un réseau social.

Elle en parle à ses parents.

Après avoir rassuré Amélia, que peut-on conseiller de faire à ces parents ?

- A. Répondre agressivement aux messages blessants.
- B. Supprimer son compte sans lui demander son avis.
- C. Signaler puis bloquer les auteurs de ces messages.

Réponse : C

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°4

24 % des familles ont été confrontées au moins une fois à une situation de cyberharcèlement (Etude Association e-Enfance/3018/Caisse d'Epargne 2023).

Dans les cas de cyberharcèlement, si votre enfant se confie à vous, c'est un grand signe de confiance. Il est donc primordial de maintenir le dialogue ouvert avec votre enfant.

Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberharcèlement :

- Garder des preuves (faire des captures d'écran)
- Faire un signalement en ligne pour stopper la diffusion du contenu inapproprié
- Bloquer les auteurs dans ses contacts, sur les réseaux sociaux, messageries
- Porter plainte si cela s'avère nécessaire (le 3018 peut vous y aider).

Dans tous les cas, si le harcèlement est avéré, n'utilisez en aucun cas la violence. Cela risquerait d'aggraver la situation plus qu'autre chose.

Vous pouvez aussi contacter le 3018 (numéro gratuit, anonyme et confidentiel, accessible 7j/7 de 9h à 23h).

Pour aller plus loin :

**[https://e-enfance.org/
informer/cyber-harcelement/](https://e-enfance.org/informer/cyber-harcelement/)**



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°5

Quel est l'âge de la majorité numérique en France ?

- 11 ans
- 13 ans
- 15 ans
- 18 ans

Réponse : 15 ans

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°5

- 67% des 8-10 ans sont déjà présents sur les réseaux sociaux d'après une étude menée en juin 2023 par l'institut Audirep. (Source : https://e-enfance.org/wp-content/uploads/2023/10/20231017_Infographie_Etude-Caisse-dEpargne_e_Enfance_Cyberharcèlement.pdf).
- La loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne fixe la majorité numérique à 15 ans et impose aux plateformes de vérifier l'âge des utilisateurs, mais cette loi n'est pas encore mise en application.
- Actuellement, selon leurs conditions générales d'utilisation, la plupart des réseaux sociaux interdisent la création de compte aux personnes de moins de 13 ans. Mais dans les faits, il suffit généralement de mentir sur sa date de naissance pour pouvoir créer un compte.
- Il est donc essentiel d'accompagner les jeunes dans leur utilisation des réseaux sociaux, que ce soit lors de la création de comptes, lors de leurs premières utilisations, mais aussi au fil du temps.

Pour aller plus loin :

[https://e-enfance.org/informer/
reseaux-sociaux/](https://e-enfance.org/informer/reseaux-sociaux/)



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°6

Sandy a posté un message sur le réseau social ci-dessous.

Elle a reçu un commentaire insultant.

Signalez ce commentaire insultant au réseau social.

Réponse : Cliquer sur les 3 points à côté du commentaire insultant > Signaler > Intimidation ou harcèlement > Moi

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°6

- Tous les réseaux sociaux ont un système de modération et de signalement. Même si les contenus sont souvent vérifiés automatiquement au moment de leur publication, une grande part de la modération repose sur les signalements des utilisateurs.
- Il est très important de signaler un contenu qui semble offensant ou inapproprié lorsque l'on en voit un, d'autant plus si ce contenu peut s'apparenter à du cyberharcèlement.
- En plus de signaler un contenu, il est possible de bloquer son auteur pour être sûr de ne plus être exposé à ses publications. La personne n'est pas avertie qu'elle a été bloquée.
- Certains réseaux sociaux intègrent des options de contrôle parental qui permettent de filtrer le contenu visible et de limiter le temps passé sur le réseau.

Pour aller plus loin :

<https://e-enfance.org/informer/controle-parental/reseaux-sociaux-controle/>



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°7

Qu'est-ce qui ne fait pas partie des fonctionnalités de base d'un logiciel de contrôle parental ?

- A. Transmettre aux parents l'ensemble des communications de l'enfant.
- B. Interdire l'accès à des contenus inappropriés, sensibles ou choquants.
- C. Créer différents profils en fonction de l'âge de l'enfant.
- D. Limiter le temps d'utilisation.

Réponse : A

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°7

- La plupart des appareils intègrent des options de contrôle parental : la plupart des smartphones et tablettes, les consoles de jeux vidéo... Les fournisseurs d'accès à internet proposent aussi des options de contrôle parental, tout comme les plateformes de SVOD.
- Ces contrôles parentaux proposent généralement des options pour limiter l'accès à certains contenus en fonction de l'âge de l'enfant, bloquer l'accès à certaines fonctionnalités (achats intégrés, discussion en ligne...), voire le verrouillage de l'appareil passé un certain temps d'utilisation.
- Les dispositifs de contrôle parental restent des outils techniques et ne sont pas infaillibles. Vos enfants chercheront peut-être à le détourner, ils ne peuvent donc pas remplacer la discussion et l'accompagnement parental.
- Attention à bien choisir un mot de passe de contrôle parental connu de vous seul, que vos enfants ne pourront pas deviner facilement.

Pour aller plus loin :

<https://www.pedagojeux.fr/accompagner-mon-enfant/pourquoi-activer-le-controle-parental-sur-ma-console-mon-ordinateur-mon-smartphone-ma-tablette/>



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°8

Romain hésite à acheter le jeu vidéo ci-dessous pour l'anniversaire de sa nièce.

Que signifie l'indication « 12 » sur ce jeu ?

- A. Le jeu est trop difficile pour les enfants de moins de 12 ans.
- B. Le jeu est inadapté aux enfants de moins de 12 ans.
- C. Le jeu ne peut pas être vendu à un enfant de moins de 12 ans.

Réponse : B

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°8

- Depuis 2003, la signalétique PEGI (Pan European Game Information) détermine l'âge minimum à partir duquel un jeu vidéo peut être conseillé. Elle est obligatoire pour tous les jeux distribués en France.
- Le logo apparaît sur les jaquettes des jeux physiques, mais aussi sur les pages des jeux dans les stores d'applications et de jeux vidéo.
- Le logo d'âge n'indique pas la difficulté du jeu, mais la présence de contenu pouvant heurter les enfants plus jeunes. Ainsi, un jeu avec le logo PEGI 3 ne serait pas forcément jouable par un enfant de 3 ans. Par contre, il ne contiendra pas de contenu choquant pour un enfant de 3 ans.
- Le logo d'âge peut être accompagné de logo thématique : peur, violence, langage grossier, jeux de hasard...

Pour aller plus loin :
<https://www.pedagojeux.fr>



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°9

John passe beaucoup de temps à aller sur les réseaux sociaux et à regarder des vidéos avec son smartphone.

Changez les paramètres de son smartphone pour qu'il passe moins de temps en ligne :

- Limitez les applications de divertissement à 2 heures par jour.
- Limitez les applications de réseaux sociaux à 1 heure par jour.

**Réponse : Aller dans Paramètres
> Temps d'écran**

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°9

- La plupart des appareils intègrent des options de contrôle parental : les smartphones et tablettes, les consoles de jeux vidéo. Ces options de contrôle parental permettent de limiter le temps passé par l'enfant sur l'équipement, de choisir à quels contenus il a accès en fonction de son âge, ou encore de paramétrer un temps de pause journalier pendant lequel l'appareil se verrouille.
- Sur les smartphones Apple, toutes les options de contrôle parental sont disponibles directement sur l'appareil sous le paramètre « Temps d'écran ». Il faudra que le parent choisisse un mot de passe connu de lui seul pour verrouiller ce paramètre.
- Sur les smartphones Android/Google, les premières options de contrôle parental sont accessibles sous le paramètre « Bien être numérique et contrôle parental ».
- Pour accéder à des réglages plus complets, il faudra installer l'application Family Link sur le smartphone du parent et de l'enfant.

Pour aller plus loin :

[https://e-enfance.org/informer/
controle-parental/constructeurs-
mobile/](https://e-enfance.org/informer/controle-parental/constructeurs-mobile/)



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°10

Samir envisage d'installer une application de jeux vidéo pour son fils.

Il hésite à cause de la présence du logo « PEGI ! ».

Que signifie ce logo ?

- A. L'application ne contient pas d'élément pouvant choquer des enfants de plus de 12 ans.
- B. Aucune recommandation PEGI ne s'applique à cette application.
- C. L'accompagnement des parents est recommandé lors de l'utilisation de cette application.

Réponse : C

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°10

- Certains jeux et applications contiennent des contenus très divers produits par les utilisateurs. Par exemple, tout le monde peut poster des vidéos sur Youtube ou créer des jeux vidéo dans Roblox.
- Le contenu accessible évolue donc en permanence et ne peut être classé et examiné au préalable. Il est impossible de leur attribuer un marqueur d'âge précis.
- En plus des marqueurs PEGI âge (3, 7, 12, 16, 18), un nouveau marqueur a été créé.
- Le marqueur « PEGI ! », marqueur d'accompagnement parental, permet de signaler que l'utilisation de ces jeux et applications est recommandée avec l'accompagnement d'un adulte et nécessite d'être attentif à l'expérience de l'enfant.

Pour aller plus loin :

<https://www.pedagojeux.fr/accompagner-mon-enfant/la-signaletique/>



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°11

Depuis un mois, des connaissances de Djenabou ont créé un compte à son nom sur un réseau social.

Elles s'en servent pour publier des insultes.

Parmi les personnes suivantes, qui est auteur de cyberharcèlement ?

- A. Nohan, qui a partagé les publications de ce compte.
- B. Enrique, qui a bloqué ce compte.
- C. Anaïs, qui a signalé ce compte au réseau social.
- D. Eya, qui a lu les publications de ce compte.

Réponse : A

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°11

Le harcèlement en ligne (via les réseaux sociaux, les mails ou les messageries en ligne) est appelé cyberharcèlement.

Le ministère de l'Éducation nationale définit le cyberharcèlement comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communications électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».

Le cyberharcèlement peut prendre de nombreuses formes (intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne, diffusion de rumeurs, piratage de compte, usurpation d'identité en ligne, publication de photos ou vidéos embarrassantes ou humiliantes de la victime...).

Les raids numériques, appelés aussi harcèlement en meute, sont punis de la même manière. Ce phénomène est constitué dès lors que plusieurs personnes harcèlent une même victime en même temps ou de manière successive. Les membres d'un groupe incriminé peuvent individuellement être sanctionnés sans avoir agi de façon répétée ou concertée.

Enfin, si votre enfant est témoin d'un cas de cyberharcèlement entre élèves et vous en fait part, il est primordial d'alerter immédiatement l'établissement scolaire afin qu'il puisse intervenir.

Le cyberharcèlement n'est jamais un jeu ! Ni drôle, ni virtuel.

Pour aller plus loin :

**[https://e-enfance.org/
informer/cyber-harcelement/](https://e-enfance.org/informer/cyber-harcelement/)**



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°12

Comment Isham peut-il réduire les risques que sa fille ne dépense de l'argent sur des jeux installés sur la tablette ?

- A. En n'autorisant que l'installation de jeux gratuits
- B. En installant un antivirus avec pare-feu
- C. En n'enregistrant pas sa carte bancaire dans les boutiques d'applications

Réponse : C

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°12

- Pour réduire les risques que votre enfant ne dépense de l'argent sur des jeux installés sur un smartphone ou une tablette, il faut éviter d'enregistrer votre carte bancaire sur le magasin d'applications.
- Vous pouvez aussi paramétrer un mot de passe connu de vous seul (et ne pas le communiquer à votre enfant) et paramétrer le téléphone pour qu'il soit demandé lors de chaque nouvelle transaction.
- Attention, n'installer que des jeux gratuits ne suffit pas : la plupart des jeux gratuits proposent des achats intégrés en cours de jeu (achats de bonus, déblocage de niveaux supplémentaires,...). La gratuité lors de l'installation ne garantit pas la gratuité de l'ensemble du jeu.
- Vous pouvez en plus restreindre l'accès à certains contenus grâce aux options de contrôle parental de l'appareil.

Pour aller plus loin :

<https://www.pedagojeux.fr/accompagner-mon-enfant/achats-integres/>



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Question n°13

Austin possède un compte sur un réseau social. Tout le monde peut voir et commenter ses publications.

Il veut empêcher des inconnus de le faire.

Pour cela, passez en mode privé son compte ci-dessous.

Réponse : Aller dans Paramètres
> Sécurité et confidentialité
> Cocher « Compte privé »

Notes pour ouvrir la conversation



La Roue Pix pour la parentalité numérique



Une opération soutenue dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur" de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

Aller plus loin n°13

- Paramétrer son compte sur les réseaux sociaux est primordial pour maîtriser son image en ligne et limiter les risques de cyberharcèlement.
- La plupart des réseaux sociaux proposent des options pour limiter l'accès à nos publications et les possibilités d'interactions avec nous.
- Même une fois ce paramétrage fait, il reste important de bien réfléchir à ce que l'on publie en ligne, pour éviter notamment de diffuser des données personnelles ou sensibles. Il est important de savoir que toutes les données partagées sur un réseau social sont stockées par le réseau, même si une photo publiée est supprimée par l'utilisateur, elle reste stockée quelque part.
- Attention aussi aux contenus éphémères (comme les story sur Instagram ou Snapchat). Même si ces publications ne restent visibles que pour une durée limitée, rien n'empêche un de vos contacts de faire capture d'écran et d'en conserver une copie.

Pour aller plus loin :

<https://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr/pensez-a-regler-vos-parametres-de-confidentialite/>